



ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

DEMANDE DE REINTEGRATION SUITE A DISPONIBILITE

A RETOURNER A LA DSDEN DE L'ARDECHE - SMEP 1D
avant le 31 janvier 2020 - délai de rigueur

Service Mutualisé de
l'Enseignement Privé
du 1^{er} degré
SMEP-1D

Gestion collective

Affaire suivie par :
Nelly BERNARD
Amandine FASOLI

Téléphone
04 26 50 80 49
04 26 50 80 61

Télexcopie
04 75 66 93 01
Mél :

smep-1d@ac-grenoble.fr

www.ac-grenoble.fr/ia07

18, place André Malraux
BP 627
07006 Privas Cedex

Ouverture au public :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12 h
et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16 h

Je soussigné(e)

Grade : INSTITUTEUR (TRICE) PROFESSEUR DES ECOLES

Etablissement d'exercice :

Commune :

Département :

ARDECHE DROME ISERE SAVOIE HAUTE SAVOIE

Ecole : Sous Contrat d'Association Sous Contrat Simple

Sollicite une réintégration au 01/09/2020

J'ai bien pris note que ma réintégration est subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l'aptitude physique de l'enseignant à l'exercice de ses fonctions.

Je m'engage à renvoyer le certificat médical établi par le médecin agréé au SMEP-1D (imprimé en annexe).

A, le

Signature de l'enseignant(e) :

Avis et signature du Chef d'établissement,

Favorable **Défavorable**

A, le

Signature du chef d'établissement,